

DECRET N° 77/599 DU 21 Novembre 77
Portant nomination de Monsieur DIATSOUIKA
Hyacinthe en qualité de Chef de service des
Contributions Directes et Indirectes.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977
Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'acte n°001/PCT/CLF du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Ministère des Finances;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 4 Novembre 1977;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur DIATSOUIKA Hyacinthe, Inspecteur Principal des Impôts de 2° échelon précédemment Directeur Régional des Impôts est nommé Chef de service des Contributions Directes et Indirectes à la Direction des Impôts.

Article 2.-Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3.-Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.

Colonel Louis SYLVAIN-GILL.

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse LOUISOU-POUATI.